

- [Accueil](#) >
- [Actualités](#) >
- 2024, pour une administration partenaire !

2024, pour une administration partenaire !

Catégorie

Actualité

Thématique

Tout pour moi

Publication

01/12/2023

[Flux RSS](#)

Réussir un projet de société pour demain, c'est la raison d'être d'UCM. Au travers de son mémorandum 2024-2029, UCM porte la voix des comptables, des indépendants et PME à tous les niveaux de pouvoirs politiques pour que les décisions qui sont prises en vue des élections 2024 correspondent à la réalité de terrain. Parmi les revendications prioritaires, UCM plaide pour des échanges avec l'administration constructifs... et pas répressifs !

Pour UCM, l'année 2024 sera politique, au nom des comptables, indépendants et des PME. Car le monde entrepreneurial sera, plus que jamais, au cœur des programmes électoraux. Aux premiers frémissements de la prochaine campagne électorale, UCM posera ses exigences dans un **mémorandum**, qui sera rendu public le

11 décembre. La **fiscalité**, l'emploi/la formation, l'économie, transition environnementale et le statut social sont les thèmes prioritaires.

Parmi toutes les revendications, une tient particulièrement à cœur d'UCM, le fait de **développer une administration partenaire des PME**.

Un environnement fiscal "PME friendly"

Le contexte. La charge administrative constitue un frein majeur au développement de l'activité économique. Excès de normes, lourdeurs administratives, contacts compliqués avec l'administration, manque de confiance de l'administration envers le tissu entrepreneurial, communications inadaptées... autant de constats que vous, comptables, nous partagez lors de nos rencontres. Le coût pour les PME était, en 2022, estimé à près de 5 milliards d'euros. Pour UCM, **une administration à visage humain**, accessible et consciente des réalités des PME est nécessaire !

Pour y remédier, UCM propose des mesures réparties en trois axes :

- une **administration accessible** aux PME et indépendants
- un changement de paradigme pour une **relation de confiance**
- une **réduction structurelle des charges administratives** au service de la compétitivité.

Dans ces différents volets, UCM abordera notamment la relation entre l'entrepreneur et l'administration, l'instauration d'une Charte de l'Administré ou la mise en œuvre du principe « Only Once » selon lequel l'indépendant ne devrait plus communiquer qu'une seule fois l'information à l'administration (à charge pour elle de la partager avec les autres services concernés).

L'ambition est de faire de l'**administration** une réelle **partenaire des indépendants et PME**. UCM en fait une priorité !

Mémoire 2024

Vous souhaitez en savoir plus sur le mémoire d'UCM à l'occasion des élections 2024 ? Consultez notre [dossier](#) sur UCM.be. Ce dossier sera mis à jour régulièrement, en fonction de nos actions et de l'actualité politique. N'hésitez pas à le consulter régulièrement.

[Retour aux actualités](#)